



DÉSINTOX

En démocratie, la fin justifie-t-elle les moyens ?

Ces dernières semaines, de fausses informations ont été répandues tant dans la presse que devant la représentation nationale. La ministre de la santé ainsi que le rapporteur général pour le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) à l'Assemblée Nationale ont diffusé des données erronées.

Nous, association de malades de myofasciite à macrophages, sommes profondément choqués. Faut-il en arriver à de telles extrémités pour que soit adoptée l'extension de l'obligation vaccinale ? Est-ce ainsi que les Français retrouveront confiance dans la politique vaccinale et dans nos autorités sanitaires et politiques ?

Nous voulons mettre en exergue cinq fausses informations importantes, auxquelles nous répondons dans les cinq notes ci-jointes :

- La couverture vaccinale - La ministre a évoqué à plusieurs reprises, notamment au Sénat en réponse à une question orale de la sénatrice Laurence Cohen, la baisse de la couverture vaccinale pour justifier la nécessité d'élargir l'obligation vaccinale. Or, Au contraire, celle-ci augmente régulièrement depuis plusieurs années.

- La rougeole - La ministre a parlé à plusieurs reprises (par exemple dans [les colonnes du Parisien le 15 juin 2017](#)) de dix enfants morts de la rougeole ces dix dernières années : Il s'agissait en réalité de dix personnes tous âges confondus, dont un enfant et deux adolescents.

- Le Pr Gherardi serait seul au monde dans sa critique de l'aluminium - Ces propos, souvent tenus par la ministre et le rapporteur, et encore devant les députés le 27 octobre lors de la discussion sur le projet de loi, montrent la méconnaissance du sujet par les autorités sanitaires. Plusieurs équipes dans le monde (Angleterre, États-Unis, Portugal, Israël, Canada) travaillent sur ce sujet.

- Le niveau de preuve des études menées par les Pr Gherardi et Authier sur la dangerosité de l'aluminium vaccinal serait très faible - La ministre s'exprime ainsi devant les députés le 27 octobre lors de la discussion sur le projet de loi. Ces études ont été présentées à l'ANSM. La Présidente du Conseil Scientifique a estimé que « *les études supportées par l'Agence ont permis de faire avancer la recherche sur le sujet des adjuvants aluminiques.* » L'un des experts externes à l'Agence a porté ce jugement : « *L'étude expérimentale chez la souris [...] a été menée avec le plus grand sérieux et [...] permet [...] de progresser considérablement dans la compréhension du mode d'action des adjuvants aluminiques et des mécanismes de leurs éventuels effets secondaires. (...) La mise en évidence du rôle de l'agrégation des particules [...] est un résultat de la plus haute importance.* »

- France Assos Santé (union de 77 associations d'usagers de la santé) aurait demandé à ce que les députés votent l'extension de l'obligation vaccinale - France Assos Santé prend acte du débat actuel dans la société, ainsi qu'en son sein. Elle ne prend pour l'instant pas de position publique sur l'extension de l'obligation vaccinale. Par contre, elle prend le temps du débat en interne.

L'importance de la transparence et de l'honnêteté en santé publique

Ces cinq fausses informations diffusées par les personnes en charge du projet de loi sur l'extension de l'obligation vaccinale s'intègrent dans un contexte particulier.

La question de l'aluminium utilisé comme adjuvant est au coeur de la méfiance actuelle des Français vis-à-vis de la vaccination. Cela a été dit très clairement par les jurys citoyens et professionnels de santé réunis lors de la concertation « citoyenne » menée en 2016 par le Pr Fischer¹. Pourtant, le Pr Fischer et son comité, dans leurs conclusions, n'ont pas voulu en tenir compte.

Une même volonté de mettre à l'écart cette question majeure de sécurité vaccinale a été constatée lors du pilotage des discussions du projet de loi.

Certes, le rapporteur pour l'Assemblée Nationale, Olivier Véran, a auditionné le Pr Gherardi. Mais il a mis face à lui quatre contradicteurs, a organisé la séance un jeudi après-midi, alors que l'on sait que la plupart des députés sont repartis dans leur circonscription. De plus, la séance n'a été ni diffusée en direct, ni filmée. Les propos du Pr Gherardi ne devaient-ils pas sortir de cette salle ?

Par contre, le Pr Fischer a été auditionné un mardi, sans contradicteur, avec diffusion publique en direct...

Fausse information donnée aux Français et leurs représentants, pratiques visant à éviter tout vrai débat public, utilisation frauduleuse de concepts tels que « démocratie en santé » ou « concertation citoyenne »... Ceux qui en sont les auteurs ou les complices portent une lourde responsabilité dans la désaffection croissante des Français vis-à-vis de la « chose publique ». La politique vaccinale, et plus largement la politique de santé de notre pays, méritent mieux.

¹ Voir notre analyse de cette concertation : <https://www.vaccinssansaluminium.org/concertation-vaccination-simulacre-democratie/>

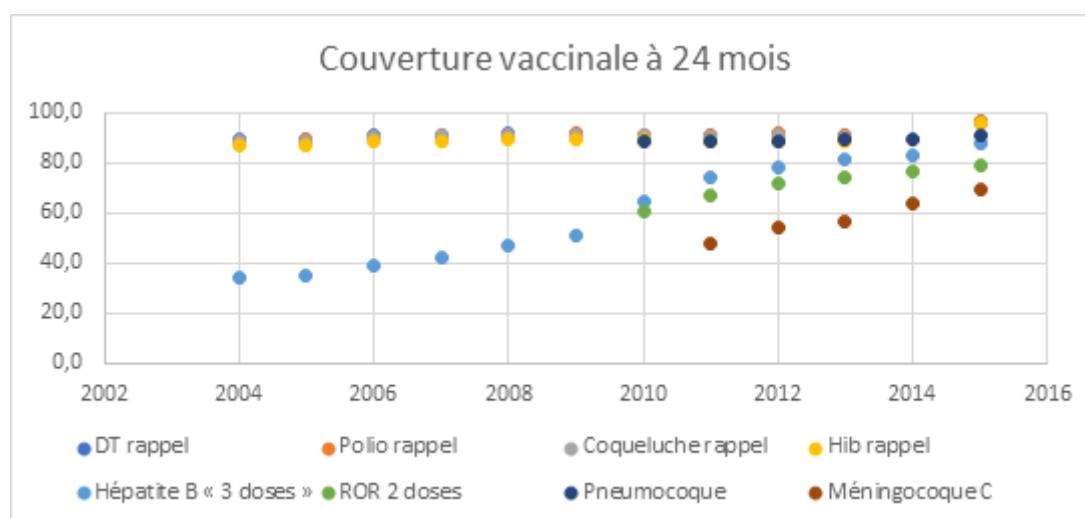
Note E3M n°1 – La couverture vaccinale est en hausse régulière

La Ministre de la santé a répondu en ces termes, le 25.07.2017, à une question orale de Laurence Cohen, sénatrice : « **Notre couverture vaccinale ne cesse de diminuer**, elle ne protège plus les plus vulnérables aujourd'hui ». Cette affirmation est fautive, selon les données officielles de Santé Publique France.

Couverture vaccinale à l'âge de 24 mois, France, 1990-2015 (source : Drees, Remontées des services de PMI – Certificat de santé du 24^{ème} mois. Traitement Santé publique France)²

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DT rappel	89,3	89,4	90,8	91,5	91,9	91,7	91,3	91,3	91,7	91,0		96,7
Polio rappel	89,1	89,2	90,5	91,2	91,5	91,7	91,3	91,3	91,7	91,0		96,7
Coqueluche rappel	88,9	89,0	90,3	91,0	91,1	91,4	90,8	90,5	90,9	90,3		96,3
Hib rappel	87,2	87,5	88,7	88,9	89,3	89,9	89,2	88,6	89,0	88,4		95,7
Hépatite B « 3 doses »	34,5	35,1	39,3	41,9	47,0	51,0	64,6	74,2	78,1	81,5	83,1	88,1
ROR 2 doses							60,9	67,3	72,0	74,5	76,8	78,8
Pneumocoque							88,6	88,8	88,8	89,2	89,3	91,4
Méningocoque C								48,0	54,1	56,4	64,0	69,8

Diagramme réalisé par l'association E3M à partir du tableau présenté ci-dessus :



Mes vaccins.net (système expert - partenaire de Santé publique France) sur les données au 31.12.2014

Les couvertures vaccinales contre la diphtérie (D), le tétanos (T), la poliomyélite (P), la coqueluche (Coq) et le pneumocoque (Pn) sont élevées. Ces valeurs ont atteint ou sont très proches des objectifs de santé publique (couverture vaccinale supérieure à 95 %).

Les vaccinations contre l'hépatite B et la rougeole progressent régulièrement mais restent insuffisantes. La progression de la couverture vaccinale contre la rougeole a significativement augmenté : 73 % des enfants ont reçu 2 doses à l'âge de 24 mois. **Cette valeur a augmenté de 10 points par rapport à celle de 2008.**

La couverture vaccinale contre le méningocoque C est en forte progression chez les nourrissons.

Dans le contexte actuel de défiance vis-à-vis des vaccinations, le bilan de la couverture vaccinale, bien que contrasté, est encourageant pour certaines recommandations. C'est le cas de la vaccination des nourrissons contre le méningocoque C, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons et la rubéole, ou encore contre le pneumocoque.

² <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Couverture-vaccinale/Donnees>

Note E3M n°2 – Décès d'enfants dus à la rougeole : les données publiées par Santé Publique France contredisent la ministre de la santé

Les autorités sanitaires, pour justifier l'extension de l'obligation vaccinale, mettent notamment en avant la mort de 10 enfants des suites d'une rougeole. La Ministre de la Santé l'a affirmé à plusieurs reprises, par exemple [dans les colonnes du Parisien](#) le 15 juin 2017 :

« Aujourd'hui, en France, la rougeole réapparaît. Il n'est pas tolérable que des enfants en meurent : dix sont décédés depuis 2008 . »

Cette affirmation a aussi été prononcée au Sénat en réponse à une question orale de Laurence Cohen, vice-présidente de la commission des affaires sociales, le 25.07.2017.

Cette annonce marque les esprits, car bien évidemment tout décès de quelque patient que ce soit et quelles qu'en soient les causes est un triste constat.

Mais les données officielles ci-dessous ne permettent pas de retrouver ce chiffre. De 2008 à 2016, 10 personnes sont décédées. On ne retrouve qu'un décès chez un enfant de moins de 14 ans et 3 autres dans la tranche d'âge 15-24 ans. Dans le premier semestre 2017, une jeune femme de 16 ans est décédée. Ces décès, comme tous les autres liés à d'autres causes, sont bien [Les données de Santé Publique France au 25 septembre 2017](#)

« En France, depuis l'épidémie de 2008-2012 au cours de laquelle près de 24 000 cas de rougeole ont été déclarés dont 10 décès, le nombre de cas a diminué au cours des trois années suivantes, avec 260 à 360 cas déclarés chaque année. En 2016, seulement 79 cas de rougeole ont été déclarés témoignant d'une circulation moindre du virus de la rougeole ».

Source : <http://santepubliquefrance.fr/Actualites/Augmentation-des-cas-de-rougeole-en-France-et-en-Europe-17-deces-en-Roumanie>

« Du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2016, soit en 9 ans, plus de 24 000 cas de rougeole ont été déclarés en France, dont près de 15 000 cas pour la seule année 2011. (...) 10 sont décédés. »

« Du 1er janvier au 31 juillet 2017, 405 cas ont été déclarés. Un cas est décédé : il s'agissait d'une jeune femme âgée de 16 ans. »

Source : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites/Epidemie-de-rougeole-en-France.-Actualisation-des-donnees-de-surveillance-au-25-septembre-2017>

1. Les données du CépiDc

le CépiDc, organisme officiel de l'INSERM et centre collaborateur OMS, a pour mission la production annuelle de la statistique des causes médicales de décès en France.

Tranche d'âge	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
5-14 ans				1				1
15-24 ans			2	1				3
25-34 ans			1	2				3
35-44 ans		2	1	1	1			5
45-54 ans		1		1				2
> 54 ans		1					1	2
Total décès	0	4	4	6	1	0	1	16

<http://www.cepidc.inserm.fr/>

Environ 400 cas de rougeole les 7 premiers mois de l'année et 3 décès d'enfants depuis 2008

Mots-clés : #infectio #agences sanitaires #santé publique #vaccins #épidémio #pédiatrie #ANSP

SAINT-MAURICE (Val-de-Marne) - Entre le 1er janvier et le 31 juillet, 405 cas de rougeole ont été déclarés en France et 3 enfants en sont décédés depuis 2008, a-t-on appris auprès de Santé publique France.

Le pic épidémique a été atteint en mai, avec 114 cas déclarés ce mois-là, indique l'agence dans un bulletin publié la semaine dernière.

L'Agence nationale de santé publique rapporte que, sur les 405 cas déclarés les sept premiers mois de l'année, 41% des cas ont dû être hospitalisés, dont deux encéphalites et 37 pneumopathies sévères.

Une jeune femme de 16 ans non vaccinée, sans antécédent médical, est décédée fin juin dans un tableau de détresse respiratoire aiguë et de défaillance multiviscérale.

Plusieurs cas groupés en collectivité ont été observés ces 7 premiers mois: 3 dans des crèches, 4 dans des établissements scolaires, 1 dans une université, 8 dans des communautés de gens du voyage ou de Roms et 2 dans des centres d'hébergement de personnes précaires ou de migrants. Par ailleurs, l'agence a recensé 3 épisodes affectant des structures de soins entraînant des infections nosocomiales.

En 2016, 79 cas avaient été déclarés, "témoignant d'une circulation moindre du virus de la rougeole", indique Santé publique France.

Entre 2008 et juillet 2017, 11 décès signalés via la déclaration obligatoire ont été recensés en France: 3 cas avaient moins de 18 ans, a précisé Santé publique France à APMnews.

Or, à plusieurs reprises depuis début juillet, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, avait avancé le chiffre de 10 enfants décédés de la rougeole entre 2008 et 2016 pour justifier l'extension des obligations vaccinales pédiatriques, note-t-on (cf [dépêche du 06/07/2017 à 11:06](#)).

Sur 11 décès d'enfants et adultes, 10 sont survenus pendant l'épidémie de rougeole de 2008-2012.

Par ailleurs, les 11 décès étaient tous évitables par la vaccination des personnes ou de leur entourage pour celles qui étaient immunodéprimées, a commenté l'Agence nationale de santé publique à APMnews.

En 2011, près de 15.000 cas de rougeole avaient été dénombrés, rappelle-t-on.

vib/ab/APMnews

[VIB3OX8RVR]

INFECTIO

Note E3M n°3 – Non, le Pr Gherardi n'est pas « seul au monde » à critiquer l'aluminium vaccinal

Ces propos sont souvent tenus par la ministre de la santé et le rapporteur général du PLFSS, et encore devant les députés le 27 octobre 2017 lors de la discussion sur le projet de loi en séance publique³ :

Mme Agnès Buzyn, ministre : *Je confirme qu'il s'agit d'un débat franco-français. M. Gherardi a décrit une pathologie, il y a vingt ans, et il essaie de prouver depuis que cette pathologie, qui n'est pas reconnue par l'Organisation mondiale de la santé, et dont il n'existe aucun cas ailleurs dans le monde, a un lien avec l'aluminium.*

M. Olivier Véran, rapporteur : *La France est le seul pays au monde où l'on se pose la question de l'aluminium.*

Ces propos sont faux :

- La myofasciite à macrophages est une lésion histologique spécifique qui ne peut être identifiée que par la biopsie d'un muscle préalablement injecté par un vaccin aluminique. Chez l'adulte, les vaccinations et les biopsies musculaires sont effectuées dans le muscle deltoïde en France, mais ce n'est pas le cas dans la plupart des autres pays. Il est donc impossible pour ces pays de disposer de grandes séries de patients adultes porteurs de myofasciite à macrophages, et donc de publier sur une pathologie qui n'est que rarement observée, quand, exceptionnellement, la biopsie est effectuée dans le deltoïde au lieu du biceps ou le quadriceps.
- Des cas de myofasciite à macrophages ont néanmoins été publiés en France, en Angleterre, en Allemagne, en Irlande, en Italie, en Espagne, aux États-Unis, en Australie, au Brésil, en Israël et en Arabie Saoudite.
- Un autre pays que la France réalise fréquemment les biopsies musculaires dans le deltoïde : le Portugal. Une équipe de rhumatologues de Coïmbra a publié en juin 2014 la première série étrangère de myofasciite à macrophages, rapportant 16 patients adultes en tous points comparables aux patients français⁴. 80.0 % étaient des femmes. L'âge moyen était 48.8 ± 18.0 ans. Les patients présentaient des myalgies (10/16) et une fatigue importante (10/16), réalisant un syndrome de fatigue chronique (8/16), apparu postérieurement à des vaccinations aluminiques.
- Récemment, **des neuropathologistes nord-américains** (UTSW - Dallas, Texas) **ont identifié 12 cas de MFM** après avoir étudié 2270 biopsies réalisées entre 2010 et 2015. Leur conclusion :
*« La MFM est un effet indésirable associé à l'injection intramusculaire de vaccins contenant des adjuvants aluminiques. Bien qu'elle ne soit pas mortelle, la MFM peut causer des myalgies, des faiblesses et une fatigue chronique si elle n'est pas traitée. La MFM est probablement sous-diagnostiquée aux États-Unis. Une sensibilisation accrue et des outils appropriés sont nécessaires pour diagnostiquer correctement cette pathologie. »*⁵

Les mêmes observations histologiques et cliniques sont donc faites en France et hors de France quand les biopsies musculaires sont réalisées chez l'adulte dans le muscle deltoïde.

Plusieurs équipes étrangères mènent des recherches sur cette question de l'aluminium vaccinal, dont celles du Pr Christopher Exley (Grande-Bretagne, spécialiste reconnu de la toxicité de l'aluminium), du Pr Yehuda Shoenfeld (Israël, spécialiste reconnu des maladies auto-immunes) et du Pr Christopher Shaw (Canada, neurologue).

Pour en savoir plus : <https://www.vaccinssansaluminium.org/bibliographie-scientifique/>

³ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/cri/2017-2018/20180032.asp#P1068360>

⁴ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24923906>

⁵ <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28340105>

Note E3M n°4 – L'équipe du Pr Gherardi mène des études de qualité

Lors de la discussion parlementaire sur le projet de loi en séance publique, le 27 octobre 2017⁶, la ministre de la santé a remis en cause la qualité des travaux menés par l'équipe INSERM du Pr Gherardi.

Mme Agnès Buzyn, ministre. *Les rapports que vous évoquez [sur les travaux du Pr Gherardi] apportent un niveau de preuve très faible et toutes les agences sanitaires internationales confirment que les adjuvants ne représentent aucun danger pour la santé.*

1. Qualité des travaux de l'équipe INSERM



Il suffit de lire le compte-rendu du Conseil Scientifique de l'ANSM en date du 8 mars 2017. Après avoir analysé les résultats des dernières études menées par les équipes du Pr Gherardi et de la Pr Mograbi (Université de Nice), la Présidente du Conseil Scientifique a d'abord noté « *la qualité des équipes associées à ce travail qui sont chacune très reconnues dans leur domaine. La production scientifique est bonne avec 3 publications et des résultats pouvant conduire à un brevet* ». Elle a ensuite estimé que « *les études supportées par l'Agence ont permis de faire avancer la recherche sur le sujet des adjuvants aluminiques.* »

Trois experts externes à l'ANSM ont été nommés pour évaluer le résultat des recherches menées par les équipes des Pr Gherardi et Mograbi. L'un des experts était réservé : « *L'interprétation des résultats obtenus reste difficile en raison des discordances entre les données publiées et celles exposées dans le rapport, du petit nombre d'animaux et de l'absence de démonstration des mécanismes sous-jacents.* » Mais les deux autres ont apporté des jugements très positifs :

« *L'étude expérimentale chez la souris, [...] a été menée avec le plus grand sérieux et [...] permet [...] de progresser considérablement dans la compréhension du mode d'action des adjuvants aluminiques et des mécanismes de leurs éventuels effets secondaires. (...) La mise en évidence du rôle de l'agrégation des particules [...] est un résultat de la plus haute importance.* »

« *Les résultats du programme génétique et expérimental BNAA-vacc apportent des éléments contributifs et nouveaux, dont l'ANSM doit tenir compte désormais. Ces résultats ne suffisent pas à eux seuls à remettre en cause le rapport bénéfice-risque de l'usage des adjuvants aluminiques, mais ils accroissent la plausibilité biologique d'un lien possible entre l'administration d'adjuvant aluminique et la survenue de complications postvaccinales chez certains individus.* »

L'ANSM a mis en ligne l'avis du conseil scientifique ainsi que le compte-rendu de la séance du conseil :

- [Projet "BNAA-Vacc" : avis du conseil scientifique de l'ANSM, séance du 8 mars 2017 \(22/09/2017\)](#)  (420 ko)
- [Compte-rendu de la séance du conseil scientifique de l'ANSM du 8 mars 2017 \(séquence dédiée au projet "BNAA-Vacc"\) \(22/09/2017\)](#)  (88 ko)

L'analyse des rapporteurs n'a pas été mise en ligne par l'ANSM.

2. L'avis des agences sanitaires

Certes, il n'y a plus guère de voix discordantes dans le discours officiel des agences sanitaires. Mais cela n'a pas toujours été le cas :

- **La FDA** (Food and Drug Administration – Agence Sanitaire des USA) écrit en 1987, en conclusion d'une réunion du comité sur les produits allergènes : « *Le Dr Baer⁷ a analysé plusieurs documents dont des copies ont été distribuées au comité, notifiant certains dangers de l'aluminium, dont sa capacité à se fixer dans le cerveau induisant de ce fait des changements de comportement et des effets neurotoxiques. (...) On en connaît assez sur l'aluminium pour savoir que l'on ne devrait l'injecter à personne, à moins qu'il n'y ait un réel et raisonnable bénéfice à espérer.* »⁸

⁶ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr/2017-2018/20180032.asp#P1068360>

⁷ Chef du laboratoire des produits allergènes de la FDA

⁸ Source : Virginie Belle, in *quand l'aluminium nous empoisonne* – Ed Max Milo 2010

Note E3M n°5 – France Assos Santé n’a pas demandé aux députés de voter l’extension de l’obligation vaccinale

Lors de la discussion parlementaire sur le projet de loi en séance publique, le 27 octobre 2017⁹, le Rapporteur général du PLFSS, Olivier Veran, a affirmé ceci : « À la fin d’une de nos auditions, qui réunissait des partisans et des adversaires de la vaccination, la représentante d’une association de patients nous a confié ses réflexions : (...) nous pouvions, dans l’hémicycle, faire les bons choix pour la société, pour la population, afin de mettre nos enfants à l’abri, et que nous n’avions donc pas de questions à nous poser, que nous n’avions pas le choix, que nous devons voter l’obligation vaccinale. »

Seules deux associations représentaient les usagers de la santé et les patients lors de cette audition : nous, association E3M, ainsi que France Assos Santé.

La position d’E3M est connue: nous sommes favorables à la vaccination, mais avec des vaccins sans aluminium. Nous sommes donc opposés à l’extension de l’obligation vaccinale, car elle ne répond en rien aux attentes de la population qui demande des vaccins sans aluminium, comme l’a clairement montré la concertation « citoyenne » menée en 2016 par le comité présidé par le Pr Fischer.

La représentante de France Assos Santé, quant à elle, n’a à aucun moment tenu les propos que lui prête le rapporteur général Olivier Véran.

France Assos Santé est l’Union nationale des associations agréées d’usagers du système de santé. Créée par la loi de modernisation de notre système de santé promulguée le 26 janvier 2016, elle regroupe 77 associations nationales. Ses statuts ont été agréés par un arrêté du 27 avril 2017.

France Assos Santé a précisé sa position sur la vaccination dans un communiqué de presse diffusé le 23 juin¹⁰ :

L’urgence consiste à dépasser la distinction obsolète et contre-productive entre vaccinations obligatoires et recommandées. Si le fait de supprimer toute obligation vaccinale fait craindre à de nombreux spécialistes une baisse dangereuse du taux de couverture, en particulier dans un contexte de défiance exprimée par un nombre croissant d’usagers comme de professionnels, l’extension de l’obligation vaccinale est aussi sujette à diverses contestations. Au sein de France Assos Santé, des divergences s’expriment également. (...)

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, en préparation, pourrait utilement “aligner ces planètes” d’une nouvelle politique vaccinale courageuse, au service de la santé publique. En parallèle, les réflexions collectives autour de la vaccination doivent se poursuivre afin de renouveler le consensus sur cet enjeu essentiel : c’est, en tout cas, ce que nous allons faire à France Assos Santé où un groupe de travail spécifique va assurer la mise à plat de nos positions en la matière et leur ajustement aux évolutions constatées.

France Assos Santé a constitué en interne ce groupe de travail sur la vaccination. Celui-ci poursuit ses travaux.

⁹ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/cri/2017-2018/20180032.asp#P1068360>

¹⁰ <http://www.france-assos-sante.org/espace-presse/communiqu%C3%A9s-de-presse/de-l-obligation-vaccinale>